



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Quatrième session**Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique**Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique****Note d'information sur les moyens de surmonter les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique – conclusions et recommandations¹****Note du secrétariat****I. Informations générales**

1. L'efficacité énergétique est largement considérée comme l'un des moyens les plus efficaces d'obtenir de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux. Elle est au cœur des efforts considérables qui sont déployés pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il est également reconnu que des progrès notables ont été réalisés en matière d'efficacité énergétique. Toutefois, le rythme des améliorations n'est pas suffisamment rapide pour atteindre le niveau qui permettrait de limiter l'élévation de la température mondiale à 2 degrés Celsius au maximum (et de préférence à 1,5 degrés) d'ici à 2050, comme énoncé dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

2. Il est nécessaire d'accroître les investissements dans l'efficacité énergétique pour atteindre l'objectif fixé par l'initiative Énergie durable pour tous (SEforALL), à savoir une amélioration de l'efficacité énergétique de 2,6 % par an. Ces investissements sont en hausse à l'échelle mondiale ; ils ont atteint plus de 220 milliards de dollars en 2015, soit 12 % de

¹ La présente note d'information a été établie par le secrétariat de la CEE sur la base des résultats des travaux de recherche entrepris par Oleg Dziubinski au Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague dans le cadre du Programme sabbatique de l'ONU, en étroite collaboration avec Tim Farrell, Conseiller principal et Vice-Président du Groupe d'experts ainsi qu'avec d'autres membres du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, d'autres membres du Bureau du Groupe d'experts, des membres du personnel de la Division de l'énergie durable de la CEE, et d'autres experts de l'efficacité énergétique.



l'ensemble des investissements dans le secteur de l'énergie. Ils ne sont cependant pas suffisants pour réaliser des avancées décisives en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique (notamment pour atteindre la cible 7.3 des objectifs de développement durable qui prévoit de multiplier par deux le taux mondial de l'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030) et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

II. Principal objectif de l'étude et brève description de la méthode

3. L'étude porte sur les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique et les moyens de les surmonter. Il existe un vaste corpus de travaux de recherche sur la question des investissements dans l'efficacité énergétique et des obstacles qui s'opposent à la pleine réalisation du potentiel qu'elle constitue. Cependant, la perception de ceux qui travaillent dans le domaine de l'efficacité énergétique peut souvent fournir des indications supplémentaires utiles sur les difficultés à surmonter et les solutions à adopter face à ces obstacles. Pour recueillir la contribution de ces personnes, une enquête abordant différents aspects de la question a été élaborée et largement diffusée auprès d'experts de l'efficacité énergétique représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les institutions financières, les organisations internationales et intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les organismes à but non lucratif et les milieux académiques, ainsi qu'auprès d'experts indépendants.

4. Le Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et son Groupe d'experts de l'efficacité énergétique se sont investis dans le dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles financiers, techniques et politiques à l'amélioration de l'efficacité énergétique. À sa troisième session qui s'est tenue à Bakou en octobre 2016, le Groupe d'experts s'est associé à l'élaboration d'une analyse politique sur les moyens de lever les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique, qui sera réalisée conjointement avec le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague.

5. L'enquête sur les obstacles à surmonter pour investir dans l'efficacité énergétique a été menée du 10 janvier au 7 février 2017. Le questionnaire a été affiché sur le site Web de la CEE en anglais et en russe et envoyé au Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, au Comité de l'énergie durable, au réseau d'experts du Centre de Copenhague sur l'efficacité énergétique, aux réseaux d'autres organisations compétentes et à d'autres experts dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie durable. Les réponses reçues, la correspondance de suivi et les conversations avec certains experts auxquelles l'enquête a donné lieu ont servi de base à la réalisation d'une analyse des obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique et des moyens de les aplanir.

6. L'enquête porte principalement sur la région de la CEE et ses 56 États membres, mais elle a été menée à l'échelle mondiale et ses résultats reflètent également la situation de pays extérieurs à la région de la CEE. Au total, 339 réponses exploitables ont été reçues de 85 pays, dont 230 de la part d'experts représentant 47 États membres de la CEE. Les femmes représentent environ un quart des répondants. Les pays pour lesquels huit réponses ou plus ont été reçues ont fait l'objet d'une analyse distincte.

III. Conclusions sur l'état du financement de l'efficacité énergétique et sur les obstacles à l'investissement dans ce domaine

7. Les possibilités d'investissement dans l'efficacité énergétique dans le monde et dans la région de la CEE sont élevées ou assez élevées, mais restent largement inexploitées dans de nombreux pays. On observe dans la plupart des pays un décalage important entre les possibilités d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique et le niveau effectif des investissements réalisés dans ce domaine.

8. La plupart des pays de la région de la CEE ont mis en place une législation-cadre pour l'efficacité énergétique et nombre d'entre eux disposent de lois, de programmes et de politiques en la matière. Dans la sous-région d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, presque tous les éléments du cadre réglementaire sont en place et sont considérés comme relativement efficaces mais ne sont pas toujours en mesure de fournir un appui très solide et de faciliter les investissements dans l'efficacité énergétique. Dans d'autres parties de la région de la CEE, la situation varie d'un pays à l'autre. Certains pays n'ont ni règlements d'application, règles ou normes, ni programmes et politiques spécifiques.

9. En général, il existe une corrélation positive entre la qualité du cadre réglementaire et l'efficacité avec laquelle il aide et facilite les investissements dans l'efficacité énergétique. Par exemple, l'Allemagne a mis en place un cadre réglementaire solide qui apporte un soutien important aux investissements. En Azerbaïdjan et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le cadre réglementaire est jugé faible et il fournit un soutien limité aux investissements. Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine disposent pour l'essentiel d'un cadre réglementaire mais l'appui fourni aux investissements dans l'efficacité énergétique n'est pas jugé solide, en particulier en Ukraine.

10. Les pays de la région de la CEE ont mis en place au niveau national des institutions chargées d'élaborer et d'appliquer des politiques de soutien aux investissements réalisés dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique. Toutefois, leur efficacité est variable selon le pays : c'est en Allemagne et en Suisse qu'elle est jugée la plus élevée et en Albanie, en Azerbaïdjan et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine qu'elle est jugée la plus faible. En dehors de la région de la CEE, l'Inde et le Mexique sont considérés comme disposant d'institutions nationales actives dans la promotion de l'efficacité énergétique.

11. Parmi les différents échelons de gouvernement, ce sont les autorités nationales qui sont généralement considérées comme offrant le niveau de soutien le plus élevé pour ce qui est de l'élaboration et de l'exécution des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, par rapport au niveau régional (provincial) et local (municipal). Le Canada et les États-Unis, où le soutien des autorités des provinces et des États est supérieur à celui des autorités nationales et locales, constituent une exception. En Ukraine, l'aide apportée par les autorités locales est considérée comme supérieure à celle des autorités nationales et régionales (oblast).

12. L'assistance internationale est jugée moyennement efficace pour ce qui est d'accroître le niveau des investissements dans l'efficacité énergétique dans la plupart des pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. C'est en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Croatie et en Ukraine qu'elle est considérée comme la plus efficace, alors qu'en Azerbaïdjan et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, son efficacité est jugée comme étant relativement faible. Parmi les pays se trouvant hors de la région de la CEE qui ont été analysés, c'est en Inde et au Mexique que l'efficacité de l'aide internationale est la plus élevée et au Brésil qu'elle est la plus faible.

13. L'environnement financier n'est pas très favorable aux investissements dans l'efficacité énergétique. Dans de nombreux pays, y compris des pays développés et des pays en transition de la région de la CEE, les institutions financières connaissent mal les projets et les mesures en faveur de l'efficacité énergétique. Elles considèrent que le financement de ces projets est beaucoup plus risqué que le financement d'autres types de projets commerciaux. Les conditions de remboursement et d'amortissement des prêts par les économies réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité sont généralement considérées comme étant plus favorables pour des projets du secteur public que pour des projets du secteur privé, mais ne sont pas très avantageuses dans la plupart des cas.

14. En règle générale, le prix de l'énergie constitue une incitation à l'amélioration de l'efficacité énergétique, mais elle est souvent insuffisante. Toutefois, la situation à cet égard est très différente en fonction du pays. Dans la région de la CEE, la tarification constitue une incitation très forte en Ukraine et en Arménie, moyenne en Allemagne et en Albanie et très faible en Croatie et en Suisse. Parmi les pays sélectionnés en dehors de la région de la CEE, c'est au Brésil que l'incitation que représentent les prix de l'énergie est la plus forte et en Inde qu'elle est la plus faible.

15. Au niveau mondial tout comme dans la région de la CEE, l'autofinancement reste le type de financement le plus largement utilisé pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique, suivi par le financement public direct et par l'emprunt. Il n'en reste pas moins que la situation est très différente d'un pays à l'autre au sein d'une sous-région et entre les sous-régions. Dans le Caucase et en Ukraine, le financement des donateurs est le type de financement le plus répandu. En Croatie, c'est le Fonds pour l'efficacité énergétique qui joue le rôle le plus important dans ce domaine. En Amérique du Nord, les sociétés de services énergétiques sont une source de financement essentielle.

16. C'est la mauvaise connaissance des nombreux avantages des projets en matière d'efficacité énergétique qui est considérée comme le principal obstacle à l'accroissement des investissements et des flux financiers consacrés à ces projets, suivi par le manque de compréhension du financement de l'efficacité énergétique par les banques et autres institutions financières, puis par les obstacles administratifs et la bureaucratie, et enfin par le faible niveau des prix de l'énergie. Certains pays ont relevé l'existence d'un ou deux obstacles particulièrement importants : l'absence de législation et de politiques dans ce domaine et les faibles prix de l'énergie pour l'Azerbaïdjan ; les difficultés à obtenir des prêts commerciaux et d'autres types de financement au Bélarus ; les faibles prix de l'énergie au Kazakhstan et en Suisse et le manque de connaissance des nombreux avantages des projets relatifs à l'efficacité énergétique au Canada et en Allemagne.

17. Les incitations fiscales et les prêts à faible taux d'intérêt pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique sont considérés comme les principaux facteurs de nature à améliorer la viabilité des investissements dans certains pays. Viennent ensuite l'imposition de normes plus strictes en matière d'efficacité énergétique, des programmes de formation et de sensibilisation, une meilleure législation et la suppression des risques liés aux investissements grâce à des programmes d'aide des pouvoirs publics. Dans certains pays, des facteurs précis sont désignés comme étant les principaux déterminants : les faibles taux d'intérêt pour les projets relatifs à l'efficacité énergétique en Arménie, au Bélarus, en Croatie et en Ukraine, une législation plus favorable en Azerbaïdjan, un meilleur accès au financement commercial au Kazakhstan et les incitations fiscales en Allemagne. Deux facteurs principaux se sont dégagés en ex-République yougoslave de Macédoine, à savoir les incitations fiscales et la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie dans l'industrie, et en Suisse, à savoir la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie dans l'industrie et la tarification du carbone.

IV. Recommandations pour surmonter les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique

18. Les pays devraient s'employer à améliorer l'efficacité de leur cadre réglementaire en redoublant d'efforts pour élaborer, améliorer, mettre en œuvre et faire appliquer des mesures réglementaires, des normes et des règles ainsi que des programmes et politiques ciblés en matière d'efficacité énergétique. Les pays dont le cadre réglementaire est lacunaire devraient envisager d'y remédier en tirant parti de l'expérience d'autres pays qui ont adopté et appliqué avec succès des dispositions dans ce domaine.

19. Les pays devraient fournir aux institutions spécialisées chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques qui soutiennent les investissements dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique les ressources nécessaires à cette fin. Ces institutions ont souvent prouvé leur efficacité dans la promotion de ces investissements.

20. Il faudrait continuer à faire appel à l'aide internationale et au financement des donateurs, en veillant à collaborer étroitement avec les pays bénéficiaires afin de s'assurer que ces fonds sont utilisés pour mobiliser des investissements privés et non pour les dissuader, d'améliorer les connaissances des spécialistes de la finance du pays en matière d'investissement dans l'efficacité énergétique et de tirer parti des nombreux avantages de l'efficacité énergétique.

21. Des efforts importants doivent être faits pour sensibiliser davantage les institutions financières au financement de l'efficacité énergétique et apaiser leur crainte de s'exposer à des risques très élevés. Il est souhaitable de mettre en place des politiques nationales spécifiques pour y parvenir.

22. En l'absence de solution universelle, les pays doivent prendre en compte leur situation particulière dans l'application des politiques et des mesures visant à accroître les investissements dans l'efficacité énergétique. Ils peuvent également tirer profit des expériences réussies d'autres pays en appliquant leurs meilleures pratiques et en évitant de reproduire leurs erreurs.

23. Les prix de l'énergie peuvent être un moteur important des investissements dans l'efficacité énergétique. Les pays dans lesquels les prix de l'énergie ne constituent pas une incitation suffisante à la recherche de l'efficacité énergétique devraient y réfléchir.

24. Il peut être utile de mener un travail de sensibilisation aux nombreux aspects bénéfiques des projets relatifs à l'efficacité énergétique dans la mesure où il s'agit de l'une des mesures les plus efficaces pour accroître les investissements et les flux de financement en faveur de ces projets. Cela peut nécessiter la mise en place d'un système de valorisation des avantages non économiques, afin que ceux-ci soient dûment pris en compte.

25. Les incitations fiscales et les prêts à faible taux d'intérêt devraient être considérés, à court et à moyen terme, en particulier dans les pays en transition, comme les moyens les plus appropriés d'accroître la viabilité des investissements dans les projets d'efficacité énergétique.
